

SUPPLÉMENT DE L'AIP CANADA (OACI) 66/20

MAURICIE (QUÉBEC) CRÉATION D'UNE ZONE D'UTILISATION DE FRÉQUENCE COMMUNE

La région de la Mauricie, plus particulièrement le secteur au nord de Trois-Rivières jusqu'à la limite nord du Parc national de la Mauricie, des deux côtés de la rivière St-Maurice, fait l'objet d'un grand nombre de vols touristiques. Il y a également plusieurs hydroaérodromes et aérodromes terrestre dans ce secteur, sans compter les aéronefs venant de plusieurs autres régions afin de profiter de la vue du paysage.

En raison du grand volume d'activités aériennes, impliquant des aéronefs sur diverses fréquences, il y a un potentiel de conflits entre aéronefs qui n'ont pas conscience de la présence ou de la position les uns des autres.

Une zone d'utilisation de fréquence commune (CFA) est une zone désignée à l'intérieur de laquelle tous les pilotes devraient sélectionner la fréquence radio assignée et transmettre des rapports de position et intentions ainsi que garder une écoute active sur la fréquence.

Afin d'augmenter le niveau de sécurité aérienne dans ce secteur de la Mauricie, Transports Canada désigne une zone d'utilisation de fréquence commune comme suit :

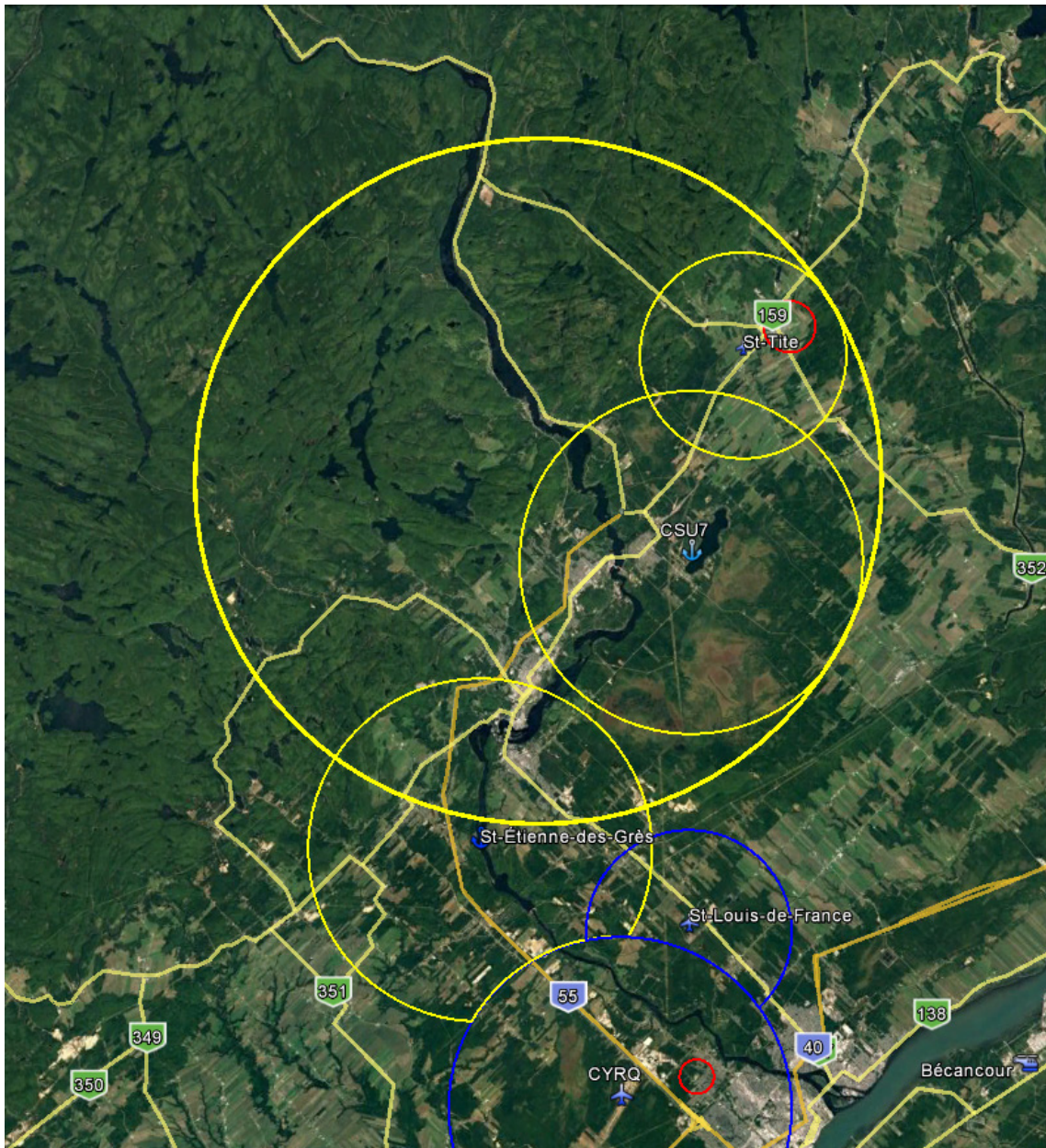
1. Dans un rayon de 10 NM de N46 39 23 W72 43 55
2. La zone s'étend verticalement de la surface à 3500 pieds ASL
3. La fréquence à utiliser par tous les aéronefs évoluant dans la CFA est **122.7 MHz**

Le cercle de 10NM de rayon englobe les ATF de Lac-à-la-Tortue (hydroaérodrome et aérodromes terrestre) de même que la MF temporaire annuelle du Festival Western de St-Tite qui conservent leur fréquence.

La CFA s'étend à plus de 4 NM à l'intérieur de la zone ATF de l'hydrobase St-Étienne-des-Grès (CHA2). Pour cette raison, la fréquence de l'ATF de CHA2 est changée pour 122.7 MHz.

La CFA s'étend à plus de 1 NM à l'intérieur de l'ATF de St-Louis-de-France (CSJ5). Pour cette raison la dimension de l'ATF de CSJ5 est réduite à 3 NM de rayon.

Une illustration de la zone d'utilisation de fréquence commune - Mauricie est incluse ci-après.



NE PAS UTILISER POUR LA NAVIGATION

La zone d'utilisation de fréquence commune - Mauricie est illustrée par le grand cercle jaune.

Les zones ATF et MF également sur 122.7 sont illustrées en plus petits cercles jaunes.

Bernard Fortin
Directeur Associé, Opérations
Aviation Civile—NAH,
Transports Canada, Région du Québec